



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

### SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019

**OJ N°29 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Eau potable et Assainissement.  
Secteur 1 (Sud Pays Basque). Prise d'eau et usine de potabilisation de Cherchebruit à Saint-Pée-sur-Nivelle. Convention de passage avec Monsieur RUH et Madame GAILLARD.**

Date de la convocation : 9 octobre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 69.

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

#### PRESENTS :

ALZURI Emmanuel, ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder (à compter de l'OJ N°12), BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°40), BERTHET André, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BOSCO Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°11), CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°6), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°10), DAGORRET François, DE CORAL Odile, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEGARAY Jean-René, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°24), KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°23), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MILLET-BARBÉ Christian (à compter de l'OJ N°4), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), POULOU Guy (à compter de l'OJ N°29), SAINT ESTEVEN Marc, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), THEBAUD Marie-Ange, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel.

#### ABSENTS OU EXCUSES :

BORDES Alexandre, CARPENTIER Vincent, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, ETCHEBEST Michel, HAYE Ghislaine, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGOYEN Jean-François, LACASSAGNE Alain, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, OLÇOMENDY Daniel, SOROSTE Michel.

#### PROCURATIONS :

BORDES Alexandre à HIRIGOYEN Roland, HAYE Ghislaine à DESTIZON Patrick, OLÇOMENDY Daniel à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc SAINT ESTEVEN.

Modalités de vote : vote à main levée.

**OJ N°29 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Eau potable et Assainissement.  
Secteur 1 (Sud Pays Basque). Prise d'eau et usine de potabilisation de Cherchebruit à Saint-  
Pée-sur-Nivelle. Convention de passage avec Monsieur RUH et Madame GAILLARD.**

Rapporteur : Monsieur Eric NARBAÏS-JAUREGUY.

Mes chers collègues,

Les prises d'eau et l'usine de potabilisation de Cherchebruit sur la Nivelle ont été reconnues d'utilité publique et autorisées par arrêté préfectoral du 27 juillet 2006. Ce même arrêté détermine les périmètres de protection et les conditions d'exploitation des ouvrages.

L'ensemble des droits et servitudes découlant de cet arrêté n'a pas été régularisé depuis 2006 et seuls certains propriétaires ont été normalement indemnisés.

Monsieur RUH et Madame GAILLARD sont propriétaires du Moulin de Cherchebruit et de plusieurs parcelles situées dans le périmètre de protection des prises d'eau.

Le chemin d'accès à l'unité de potabilisation est commun avec l'accès à leur propriété et son utilisation a généré récemment un conflit d'usage entre les propriétaires et les exploitants des ouvrages. Pour l'ensemble de ces raisons, il a été convenu avec Madame GAILLARD et Monsieur RUH de poser dans un cadre conventionnel l'ensemble des droits et obligations des parties.

La convention concerne donc :

- les servitudes pour périmètre de protection et bandes enherbées,
- les servitudes pour passage de canalisations d'eau potable et d'assainissement,
- le règlement des indemnités afférentes (à savoir : 4 966 €),
- le droit de passage sur le chemin d'accès,
- l'ensemble des conditions d'intervention liées.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Eau potable gestion déléguée.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 février 2017 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment pour « Toutes décisions relatives à la constitution de droits réels sur des immeubles appartenant en propre ou à des tierces personnes (servitudes...) »,

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver les termes de la convention de passage ci-annexée,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour : 53 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

Ne participe pas au vote : 0

Non votants : 0

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : 18 octobre 2019.

Publié le : 18 octobre 2019.